



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 83639

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission d'équivalence pour les candidats titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise.

### Texte de la réponse

Le décret no 2014-624 du 16 juin 2014 a modifié le décret no 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Il a fusionné, à compter du 1er juillet 2014, deux commissions : la commission d'équivalence des diplômes communautaires et extracommunautaires qui était placée auprès du ministre chargé des collectivités locales et dont le secrétariat était assuré par la direction générale des collectivités locales, et la commission d'équivalence des diplômes délivrés en France, placée auprès du président du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). La nouvelle commission, désormais placée auprès du CNFPT, est dotée d'une compétence élargie à l'ensemble des diplômes ou titres délivrés en France ou en dehors de la France. Dès lors, la commission d'équivalence pour les candidats titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation ne présente aucun coût de fonctionnement pour l'Etat. Le regroupement de ces deux commissions participe au processus de simplification administrative et de modernisation de l'action publique. D'une part, elle constitue pour les demandeurs un « guichet unique » de l'équivalence des diplômes pour l'accès à la fonction publique territoriale. D'autre part, l'unité de lieu permet une meilleure gestion prévisionnelle des dépôts de dossier, afin d'adapter la fréquence de la réunion de la commission d'équivalence des diplômes au nombre de dossiers de demande d'équivalence déposés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83639

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Décentralisation et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4870

**Réponse publiée au JO le :** [29 décembre 2015](#), page 10740